



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Garde des enfants

Question écrite n° 66608

Texte de la question

M Rene Bourget attire l'attention de M le secretaire d'Etat a la famille, aux personnes agees et aux rapatries sur l'importance du role des creches parentales. Ces creches contribuent a l'augmentation des places d'accueil creees en France. Animees et gerees benevolement, elles representent pour les familles un effort important. Il lui demande donc de leur accorder une meilleure reconnaissance ainsi que des avantages financiers similaires a ceux percus par les autres modes de garde de la petite enfance, et notamment en ce qui concerne les prestations allouees par la caisse d'allocations familiales.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secretaire d'Etat a la famille, aux personnes agees et aux rapatries ne meconnait pas l'interet que representent les creches parentales ni les problemes specifiques qu'elles rencontrent. Le montant des prestations de service versees aux creches pour l'accueil permanent des enfants de moins de trois ans est calcule en pourcentage des prix plafonds fixes par la CNAF, en fonction des couts effectifs de chacun des modes de garde. Ainsi, le prix plafond fixe par la CNAF pour les creches collectives et mini-creches est de 190,87 francs par jour, et celui des creches parentales est de 132,18 francs par jour. Il a ete demande aux differents partenaires concernes, Caisse nationale d'allocations familiales et associations, de se rapprocher afin qu'une analyse approfondie des problemes puisse etre effectuee. Des enquetes sont actuellement en cours, tant au sein des reseaux de creches parentales qu'au sein des caisses d'allocations familiales, dans l'objectif d'ameliorer les connaissances relatives aux prix de revient des creches parentales - y inclus le benevolat - et d'evaluer l'impact de l'aide aux familles pour l'emploi d'une assistante maternelle agreee sur ce mode d'accueil. Les decisions adequates seront prises au vu des resultats recueillis. Par ailleurs, le decret relatif aux etablissements et services acueillant des enfants de moins de six ans est actuellement a l'etude dans les services du ministere des affaires sociales et de l'integration. Ce texte doit etre soumis a un examen interministeriel, puis propose a une concertation avec les differentes associations et syndicats concernes. Sa publication interviendra des lors qu'un consensus se sera degage avec les differents partenaires.

Données clés

Auteur : [M. Bourget Ren•](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66608

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Ministère attributaire : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 1993, page 264